



Aménager combles & greniers

Par **mm555**, le **12/08/2010** à **10:17**

Bonjour,
Je voudrais bien aménager la surface sous la toiture, toutefois, je n'ai pas bien compris, dois-je déposer un permis de construire pour :
- pouvoir ouvrir des fenêtres sur les côtés et poser des lucarnes?
Le permis de construire ne concerne-t-il pas uniquement la construction des murs?
Merci par avance,
mmd.

Par **elydaric**, le **13/08/2010** à **18:55**

Bonjour,
Si vous souhaitez percer des ouvertures et aménager vos combles (donc transformation de SHOB en SHON), vous devez déposer une déclaration préalable en mairie.